

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Conformément à la loi du 2 août 2005 et aux dispositions de l'article L-441.6 du Code de Commerce.

Les présentes conditions générales de vente sont définies et articulées à l'article L-441-6 du Code de Commerce et il est rappelé que l'information précontractuelle est organisée par l'article L-442-6-19^{ème} du Code de Commerce, de telle sorte que les présentes conditions générales de vente seront communiquées à tout acheteur ou tout demandeur de prestation de services qui en fait la demande pour l'exercice d'une activité professionnelle.

1. Objet

La Société LA CHARQUILLOTTE est une société par actions simplifiées, immatriculée au RCS 00 009 477 dont le siège social est situé au 14 rue des Trois Moutiers 57710 AUMETZ, France. S'agissant de contrats de fourniture de services, la société mentionne dans ses documents contractuels sa force juridique, son numéro d'inscription au RCS et qu'elle est assujettie à la TVA avec son numéro individuel d'identification. La Société communiquera également au client qui en fera la demande, toute information complémentaire sur la référence des règles professionnelles applicables dans l'état membre de l'Union européenne sur le territoire duquel ce professionnel est établi et aux moyens d'y avoir accès, les conditions de recours à des moyens extra judiciaires de règlement des litiges lorsque ces moyens sont prévus par le code de conduite, un organisme professionnel de tout autre instance. La société LA CHARQUILLOTTE effectue des prestations de service, assainissement, études et contrôles des réseaux ;

Le client, en nous passant commande, accepte nos présentes conditions générales de vente de prestations de services et reconnait en avoir pris connaissance en leur intégralité et sauf accord entre les parties, renonce à un prévaloir de toutes autres conditions générales de vente et conditions générale d'achat.

2. Exécution et délais

Les matériels, produits, systèmes et prestations, seront assurés conformément aux accords écrits et verbaux de chantier, étude et conseils intervenus entre le client et la société LA CHARQUILLOTTE.

Lesdits délais ont un caractère purement indicatif, la société LA CHARQUILLOTTE ne peut d'aucune manière maîtriser le temps des diverses interventions journalières.

3. Documents

Les documents, études, rapports, plans, protégés ou non par des brevets remis par nous à l'occasion de projets ou de commandes ne peuvent, sans consentement de notre part, donner lieu à reproduction, communication ou exécution même partielle. De même, la Société LA CHARQUILLOTTE s'engage à ne pas communiquer à autrui les documents qui lui seraient remis par les clients ou les documents liés aux interventions.

4. Tarifs

Le prix appliqué, libellé en euros et calculé hors taxes et en conséquence majoré du taux de TVA, est celui en vigueur lors de la commande par le client en faisant l'objet d'une grille tarifaire.

La validité des devis ne peut excéder trois mois à compter de leur établissement.

Les prix convenus s'entendent pour des prestations réalisées sans intervention du fait du client, quel qu'en soit le motif invoqué. Si pour des raisons indépendantes de la Société LA CHARQUILLOTTE les travaux devaient être exécutés en plusieurs tranches, les frais supplémentaires qui résulteraient des reprises de chantier seraient à la charge du client.

La signature de la commande vaut acceptation de cette dernière et du montant de la prestation ainsi réalisée.

5. Les conditions de règlement

Sauf accord préalable et écrit entre le client et la société LA CHARQUILLOTTE, le règlement de nos factures s'effectue directement après intervention sous 30 jours maximum.

La Société LA CHARQUILLOTTE ne pratique aucun escompte.

Pour les collectivités, le délai de paiement est celui fixé par la loi.

Le client pourra régler sa facture par virement bancaire, chèque ou liquide. Nous n'acceptons pas les paiements par carte bancaire.

En cas de non-paiement dans le délai contractuel prévu, une pénalité de retard égale au taux légal en vigueur majoré de trois points sera appliquée.

Conformément à la loi du 22 mars 2017 et l'article D. 441-5 du Code de commerce qui fixe le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, tout retard de paiement sera sanctionné par l'application d'une somme forfaitaire de 40 euros au titre d'une indemnité pour frais de recouvrement, à laquelle peut s'ajouter une indemnité complémentaire si ces frais sont supérieurs à 40 euros.

Les pénalités sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

Dans cette dernière hypothèse, le taux d'intérêts des pénalités complémentaires de retard correspond à trois fois le taux d'intérêt légal, ce taux correspond au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente.

Il est précisé qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera ainsi révisé tous les 6 mois pour répondre à l'ordonnance du 20 août 2014.

Aucune retenue de garantie ne peut être appliquée sur les travaux que nous réalisons.

6. Garanties

La Société LA CHARQUILLOTTE met tout en œuvre pour réaliser avec professionnalisme et objectivité les travaux demandés. Le client en signant la commande sans remarque particulière approuve expressément les travaux réalisés et ne saurait mettre en cause ultérieurement la Société LA CHARQUILLOTTE.

Au regard de la nature des interventions de la Société LA CHARQUILLOTTE, nos travaux ne sauraient être garantis dans le temps et sont garantis pour le jour de notre intervention.

Toute réclamation devra en conséquence et obligatoirement intervenir, au plus tard le lendemain de l'intervention.

La Société LA CHARQUILLOTTE ne peut garantir les conséquences d'une mauvaise utilisation faite des installations.

Aussi, la Société LA CHARQUILLOTTE ne peut garantir les interventions sur des installations inaccessibles et non conformes au DTU.

La Société LA CHARQUILLOTTE ne peut garantir la dégradation, l'inefficacité des moyens mis en place ou les dégâts causés, s'ils sont liés à la vétusté, à l'usure ou la non-conformité des installations sur lesquelles nous intervenons. Notamment en cas d'impossibilité d'intervenir par l'aval de la canalisation obstruée.

Sauf accord préalable, la remise en eau, en service, des ouvrages (fosses septiques, ouvrages industriels, etc.), la remise en place des plaques recouvrant les ouvrages, sont à la charge du client.

7. Responsabilités et cas de force majeure

La Société LA CHARQUILLOTTE est libérée de toute obligation contractuelle de prestation pour tous les cas fortuits ou en cas de force majeure.

La Société LA CHARQUILLOTTE sera également déchargée de toute obligation dans les cas suivants : conditions climatiques particulières empêchant l'intervention (gel, neige, tempête, etc.), toute configuration de la voirie empêchant d'accéder aux installations (route barrée, inaccessible pour nos véhicules, etc.), énumération non exhaustive.

Dans tous les cas d'intervention, il est demandé la présence obligatoire du client ou d'un tiers mandaté à cet effet. En cas d'absence d'une de ces personnes, la Société LA CHARQUILLOTTE sera déchargée de toute responsabilité en cas de vol, de dégradations, ou de désordres constatés et réclamés ultérieurement.

Enfin, il appartient au client d'indiquer à la Société LA CHARQUILLOTTE toutes les caractéristiques et l'origine du déchet à traiter. Le client demeure responsable de son déchet jusqu'à sa destruction.

8. Assurances

La Société LA CHARQUILLOTTE a souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, une garantie spéciale pour couvrir sa responsabilité civile. Tout dommage garanti que pourrait subir le client du fait de la société LA CHARQUILLOTTE ou de l'un de ses préposés, devra lui être signalé et lui être notifié, sous peine de forclusion, dans un délai de 24h suivant l'intervention.

Aussi, la Société LA CHARQUILLOTTE ne peut en aucun cas, être tenue responsable d'un préjudice indirect (perte d'exploitation, perte de fichier, perte de temps ou de travail, préjudice financier, perte de clientèle, etc.).

9. Médiation des litiges de la consommation

Ordonnance du 20.08.2015 et décret du 30.10.2015 :

Ces deux textes prévoient un processus de médiation des litiges de la consommation dans les temps des dispositions des articles R 152-1 à R 156-2.

Le client est ainsi informé de la possibilité d'une médiation dans l'hypothèse d'un litige concernant sa relation contractuelle avec la présente Société.

Dès réception des documents sur lesquels se fonde la demande du client pour une médiation, la présente Société communiquera les coordonnées des médiateurs potentiels.

10. Attribution de juridiction et droit applicable

En cas de litige, seules les juridictions de NANCY seront exclusivement compétentes.

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente de prestations de services seront soumises au droit français.

OUVERT PAR :		LE :		CONTRAT <input type="checkbox"/> CDE ECRITE <input type="checkbox"/> TEL <input type="checkbox"/> MAIL <input type="checkbox"/> RESPONSABLE :			
N°COMPTE CLIENT :		TRAVAUX PREVUS LE :		HEURE RDV :			
TRAVAUX EFFECTUES LE :		PAR :					
COORDONNES FACTURATION :			LIEU DES TRAVAUX :				
EMMETTEUR DE LA COMMANDE :			CONTACT SUR PLACE :				
REFERENCES CONTRAT :							
TELEPHONE :			TELEPHONE :				
MAIL :			MAIL :				
Le client valide et confirme les travaux indiqués selon la grille tarifaire connue. Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de prestations de services figurant au verso. Le Client reconnaît en outre, que l'urgence des travaux n'a pas permis l'établissement d'une commande ou d'un devis détaillé				NOM/Prénom :			
				Signature du client :			
Travaux commandés et/ou supplémentaires			effectués				
			Travaux Cdés	Travaux supp.			
					AUTRES :		
					Imputations :		
Observations exploitation :							
NET A PAYER :		H.T. :		NOM, PRENOM, FONCTION ET SIGNATURE DE LA PERSONNE RECEPTIONNANT LES TRAVAUX, LES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET TRAVAUX D'URGENCE			
CHÈQUE :		TVA :				VISA LA CHARQUILLOTTE	
ESPÈCES :		TTC :					
Conditions générales de vente des prestations de services au verso. Les conditions de règlement sont également contenues dans les conditions générales de vente. La Société LA CHARQUILLOTTE ne pratique pas l'escompte. Clause attributive de juridiction : les tribunaux de NANCY seront exclusivement compétents. Conformément à la loi du 22 mars 2012, tout retard de paiement sera sanctionné par l'application d'une somme forfaitaire de 40 € au titre d'une indemnité pour frais de recouvrement, à laquelle peut s'ajouter une indemnité complémentaire si ces frais sont supérieurs à 40€							
COORDONNÉES DE LA CHARQUILLOTTE À NOTER							
DIC Sarl La Charquillotte – SIREN : 500 009 477 00034 14, rue des Trois Moutiers 57710 AUMETZ Tél. : 06.21.95.28.33 Email : contact@lacharquillotte.fr Site internet : https://lacharquillotte.fr							